NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

UN. LIBRARY
6 JAN 1958
UN/SA COLLECTION

Distr.
LIMITEE

T/COM.6/L.76
15 janvier 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE M. O.K. DEKU CONCERNANT LE TOGO SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

O.K. DEKU
128 Sinclair Road
Londres, W.14

Le 1er janvier 1957

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DU TOGO SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

Monsieur,

Permettez-moi de vous présenter la pétition suivante :

En tant que citoyen du Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique, sur la côte occidentale de l'Afrique, les affaires du Togo m'intéressent directement.

J'apprends que le Conseil de tutelle a voté une résolution relative à l'intégration du Territoire sous tutelle au Ghana indépendant, et que cette résolution n'a plus qu'a être adoptée par l'Assemblée générale.

C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de prendre la décision finale et j'ignore quelle pourra être cette décision; cependant, quel que soit le sort que vos délibérations feront à l'humble population togolaise, je supplie l'Assemblée générale, au cas où elle déciderait d'adopter la résolution du Conseil de tutelle, d'examiner la signification politique du mot INTEGRATION. J'estime que, du point de vue politique, le mot INTEGRATION est trop fort pour qu'on puisse l'employer pour désigner, dans l'état actuel des choses, l'association du Togo avec le Ghana indépendant. Le statut des Togolais sera suffisamment garanti si l'on emploie un autre mot qu'INTEGRATION. Le mot FEDERATION conviendrait sans doute. Cependant, ce mot n'a rien à voir avec les différends d'ordre

constitutionnel qui existent entre le Gouvernement de la Côte-de-l'Or et les Ashanti. Puisse la présente pétition être de quelque utilité pour les Togolais.

Veuillez agréer, etc.

Signé : O.K. DEKU
Etudiant en droit.